

Rapport

Date de la séance du CE: 24 août 2016
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 740520
Classification: Non classifié

Subvention cantonale en faveur du remaniement des collections du Musée d'histoire de Berne. Crédit d'objet

Table des matières

1	Synthèse	1
2	Bases légales	2
3	Description de l'affaire	3
3.1	Rappel	3
3.2	Caractéristiques du projet	5
3.3	Conséquences en cas d'abandon du projet	10
3.4	Calendrier, modalités, organisation, compétences	11
4	Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes	11
5	Répercussions financières	11
6	Répercussions sur les communes	12
7	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	12
8	Proposition	12

1 Synthèse

L'Etat, la ville et la commune bourgeoise de Berne ont chargé le Musée d'histoire de Berne (BHM) de conserver leur patrimoine historique. Les objets qu'ils ont apportés au moment de l'institution de la fondation « Stiftung Bernisches Historisches Museum » leur appartiennent toujours.



Le 17 juillet 2014, le BHM a informé ses bailleurs de fonds¹ de l'état de ses collections, de ses dépôts et du bâtiment muséal. Les collections du BHM comprennent quelque 500 000 objets, dont seuls deux tiers environ sont recensés sous forme électronique. Nombre d'entre eux sont par ailleurs mal indexés et parfois conservés dans des conditions loin d'être optimales. Le BHM a fondé son analyse sur les résultats d'une évaluation par des pairs qu'il a fait réaliser sur mandat de ses bailleurs de fonds.

Etant donné que les collections sont partiellement recensées et mal indexées, il manque des informations essentielles sur certains objets en particulier et sur des collections dans leur ensemble, ce qui contraint le BHM à fournir des efforts considérables pour pouvoir effectuer des tâches fondamentales dans le domaine des collections. A cause de ces lacunes, les ressources doivent être affectées aux tâches quotidiennes, au détriment d'autres tâches essentielles incombant à un musée. Les moyens financiers demandés visent à combler ces lacunes. Le manque d'informations concernant les objets des collections complique en outre considérablement la mise sur pied d'expositions propres au BHM ainsi que le prêt à d'autres musées bernois.

Pour améliorer l'indexation des objets des collections et l'exécution des tâches courantes, il faut remplacer la solution informatique du musée par un système standard spécifique à l'activité muséale.

Les collections du BHM se sont agrandies depuis sa création en 1894. Elles comportent des objets qui ne correspondent pas au concept de collection actuel et dont le BHM peut donc se séparer. L'élimination de certains objets permettra de renforcer le profil des collections du BHM et de gagner de la place dans les dépôts.

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'accorder un crédit de 1,7 million de francs en vue du remaniement et de la mise à jour des collections du BHM. Parallèlement, le conseil municipal de la ville de Berne et le petit conseil de bourgeoisie de la commune bourgeoise de Berne demandent à leurs parlements respectifs d'accorder chacun un crédit identique.

2 Bases légales

- Article 2, lettres *a*, *b*, *c* et *e*, article 4, alinéa 1, article 5, alinéa 2, lettre *b*, article 7, alinéa 2, article 12, article 13 et article 14, alinéa 1 de la loi cantonale du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11)
- Loi du 16 septembre 1992 sur les subventions cantonales (LCSu ; RSB 641.1)
- Articles 7 et 8 du contrat de prestations 2016-2019 conclu avec la fondation « Stiftung Bernisches Historisches Museum » (annexe 1)
- Articles 3, 8 et 9 de l'acte de fondation du Musée d'histoire de Berne (annexe 2)
- Article 45, alinéas 1 et 2, article 46, article 48, alinéa 1, lettre *a*, article 50 et article 52 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0)
- Articles 148 et 152 de l'ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1)

¹ Canton de Berne, ville de Berne, commune bourgeoise de Berne et conférence régionale de Berne-Mittelland

3 Description de l'affaire

L'affaire concerne la contribution financière du canton au remaniement et à la mise à jour des collections du BHM. La ville et la commune bourgeoise de Berne participent au financement de ces travaux dans la même mesure.

3.1 Rappel

Le BHM a été fondé en 1889 et a commencé ses activités en 1894. Il revêt la forme juridique d'une fondation privée, les cofondateurs étant le canton, la ville et la commune bourgeoise de Berne. Il est géré par un conseil de fondation, dans lequel les trois cofondateurs sont représentés par deux personnes chacun ; la conférence régionale de Berne-Mittelland occupe le dernier siège.

Le musée a pour mission de collectionner, de conserver, de documenter, d'étudier et de présenter des biens culturels préhistoriques, historiques et ethnographiques. Il se consacre en priorité à l'héritage culturel de la ville et du canton de Berne.

Le BHM est l'un des quatre principaux musées de Suisse dédié à l'histoire et aux civilisations. Il s'agit d'un musée pluridisciplinaire, dont les collections sont importantes et relativement grandes :

- collection archéologique environ 200 000 objets
- collection historique environ 160 000 objets
- collection numismatique environ 80 000 objets
- collection ethnographique environ 60 000 objets

Les coûts de fonctionnement nets du musée s'élèvent à quelque sept millions de francs par an. Ils sont pris en charge à parts égales par chacun des trois cofondateurs, la conférence régionale Berne-Mittelland contribuant à la part de la ville (11 % des coûts nets).

Dossier du BHM

Le 17 juillet 2014, le BHM a informé ses bailleurs de fonds de l'état de ses collections, de ses dépôts et du bâtiment muséal principal :

- Les collections comprennent quelque 500 000 objets dont seuls deux tiers environ sont recensés sous forme électronique. Nombre d'entre eux sont par ailleurs mal indexés et parfois conservés dans des lieux exigus et des conditions inadéquates. Les quatre collections sont réparties dans sept dépôts.

Lieu	Affectation	Surface en m ²	Nature des locaux
Kubus	Dépôt et locaux annexes	1931	Abris pour biens culturels
Bâtiment principal	Dépôt	484	Réduits
Zollikofen	Dépôt et locaux annexes	1179	Locaux d'entreposage
Berthoud	Dépôt et locaux annexes	1407	Locaux d'entreposage
SAB Brünnenstrasse	Dépôt (musée lapidaire)	275	Locaux d'entreposage
NHM Bernastrasse	Dépôt	647	Dépôts
Ostermundigen	Entrepôt de matériel, dépôt	189	Locaux d'entreposage
Total des dépôts		6112	

- Seul le dépôt situé dans le Kubus répond aux exigences actuelles d'un dépôt pour biens culturels. Il est donc impossible d'assurer la conservation à long terme d'une partie des objets dans ces conditions.
- Le bâtiment principal du musée (Kubus non compris) a été construit entre 1892 et 1894 et n'a jamais fait l'objet d'une rénovation complète. Du fait de l'ajout et de l'aménagement de plusieurs annexes, la structure du site est aujourd'hui très hétérogène. A certains endroits, le bâtiment originel n'a jamais été rénové. Cette construction consomme beaucoup d'énergie et ne permet pas de présenter la collection permanente de façon moderne et conforme aux exigences en matière de conservation.

Le BHM a fondé son analyse sur une évaluation par des pairs qu'il a fait réaliser en 2013 sur mandat de ses bailleurs de fonds ainsi que sur des études préliminaires concernant l'état du bâtiment principal menées par l'entreprise Flury und Rudolf Architekten AG de Soleure en 2014.

Il suggère de traiter les trois domaines problématiques (collections, dépôts et bâtiment principal) l'un après l'autre et dans cet ordre étant donné que l'amélioration de la situation en matière de dépôts nécessite le remaniement et la mise à jour des collections et que la mise à disposition de nouveaux dépôts offrirait un espace de stockage suffisant pour les objets exposés actuellement pendant la rénovation du bâtiment principal.

Ces trois projets ne sont pas interdépendants. Chacune des étapes est quoi qu'il en soit nécessaire pour que le musée puisse remplir son mandat à long terme et de manière durable.

Réaction des bailleurs de fonds s'agissant du dossier du BHM

Les responsables politiques du canton, de la ville et de la commune bourgeoise de Berne ont mis sur pied un projet commun. Dans un premier temps, ils ont évalué conjointement le dossier du BHM et convenu de la suite du projet. Ils ont par ailleurs demandé au BHM de leur présenter un concept de collection et un concept muséal indiquant l'orientation future du musée. Le BHM s'est entre-temps acquitté de cette tâche dans le délai imparti.

Résultats de la révision du concept muséal

Le conseil de fondation du BHM a révisé le concept muséal existant dans le but de renforcer le profil du musée et a formulé les principes suivants dans le cadre de ses travaux :

Une orientation systématique sur les visiteurs tient compte des besoins du public et permet à ce dernier d'accéder aux objets de différentes manières :

- Expérimenter : le BHM est un musée attrayant sur les plans de l'architecture et de la scénographie qui ravit et surprend les visiteurs et qui les invite à dialoguer et à interagir.
- Apprendre : le BHM est un lieu de savoir où tout un chacun peut découvrir et apprendre de nouvelles choses sur soi et sur le monde de différentes manières.
- Réfléchir : le BHM est un lieu qui soulève des questions et qui incite à la réflexion sur le passé et le présent, sur la vie et sur la cohabitation.

Le BHM doit rester un musée pluridisciplinaire (archéologie, histoire, ethnographie) et, partant, proposer des expositions interdisciplinaires. Des expositions semi-permanentes viendront remplacer les expositions permanentes actuelles et des expositions temporaires jouissant d'une grande popularité permettront d'asseoir la réputation du musée auprès de larges pans de la population. Ce faisant, le musée consolidera son rayonnement national et international.

Le BHM organisera principalement ses expositions et ses activités de médiation culturelle pour la population de la ville et du canton de Berne, mais aussi pour les écoles, pour les touristes suisses et étrangers ainsi que pour la population suisse en général. Il entend être un lieu d'apprentissage extrascolaire attrayant et une institution centrale dans le canton de Berne pour toutes les questions liées à l'histoire, à l'archéologie, à l'ethnographie et à la société.

Pour que le concept muséal puisse être mis en œuvre, les collections du BHM doivent être indexées et mises à jour afin de pouvoir être utilisées pour la recherche, les expositions et les activités de médiation culturelle. Deux collections sont complètes (archéologie et ethnographie) et, dans les deux autres (histoire et numismatique), les acquisitions doivent se faire de façon ciblée et limitée. En sa qualité d'archive de biens culturels, le BHM est ainsi un prestataire pour les milieux de la science et le grand public et rend les objets de ses collections accessibles à tout un chacun.

La version révisée du concept muséal ainsi que sa mise en œuvre concrète feront l'objet de discussions avec les bailleurs de fonds du musée lors des entretiens d'évaluation ordinaires relatifs au contrat de prestations.

Le canton, la ville et la commune bourgeoise de Berne estiment qu'il est indubitablement nécessaire d'agir et que la démarche proposée par le musée est réaliste. La Constitution cantonale oblige les trois collectivités publiques à conserver leur patrimoine culturel². Le Conseil-exécutif entend s'acquitter de cette obligation grâce au présent projet.

3.2 Caractéristiques du projet

Le Conseil-exécutif propose, dans un premier temps, au Grand Conseil d'accorder un crédit en vue du remaniement et de la mise à jour des collections du BHM. Il fonde sa requête sur la démarche proposée par le musée dans son dossier du 17 juillet 2014. Parallèlement, le conseil municipal de la ville de Berne et le petit conseil de bourgeoisie de la commune bourgeoise de Berne demandent à leurs parlements respectifs d'accorder chacun un crédit identique.

L'Etat, la ville et la commune bourgeoise de Berne ont chargé le BHM de conserver leur patrimoine historique. Les objets qu'ils ont apportés au moment de l'institution de la fondation « Stiftung Bernisches Historisches Museum » leur appartiennent toujours.

Etat de l'indexation des collections du BHM

Pour que les collections muséales puissent être utilisées par les milieux scientifiques et le grand public, tous les objets doivent être recensés dans une base de données afin de pouvoir être rapidement trouvés. Il est également important de savoir quand et par qui ils ont été ajoutés aux différentes collections ainsi que de disposer d'autres informations fondamentales à

² Art. 32 et 48 de la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993

leur sujet (origine, utilisation, propriétaires anciens et actuels, etc.). Ces conditions qui prévalent à la conservation et à l'utilisation d'une collection sont regroupées sous le terme « indexation ».

Il n'est pas possible d'exploiter ou de mettre à profit de manière efficace une collection sans connaître les objets qui la composent et le lieu où ils sont entreposés. Le BHM présente, depuis des décennies, des déficits importants en matière d'indexation.

A l'heure actuelle, près de deux tiers des collections sont recensés sous forme électronique. Le degré de recensement varie en effet de 58 à 85 pour cent pour les quatre collections.

La qualité et la précision de l'indexation sont très hétérogènes. Il existe non seulement des entrées rudimentaires composées uniquement du numéro d'inventaire et d'un bref descriptif, mais aussi des entrées relativement bien documentées ou encore des descriptions détaillées. L'une des informations cruciales (le lieu d'entreposage) fait très souvent défaut ou n'est pas fiable et actuelle, ce qui requiert des recherches chronophages lorsque les objets doivent être traités ou prêtés.

Conditions techniques

Les données relatives aux collections sont pour l'heure conservées dans plusieurs bases de données ayant des structures similaires mais pas identiques. Celles-ci se fondent sur une application pour l'essentiel élaborée et développée en interne sur le modèle de FileMaker. Elles ne sont pas prévues pour l'archivage à long terme de grandes collections, elles sont instables et dépassées sur le plan technologique et elles présentent de graves manquements en matière de sécurité. Par ailleurs, les données sont en grande partie inconsistantes et la programmation entraîne parfois des dysfonctionnements.

Dans l'ensemble, le système actuel ne permet pas d'effectuer correctement les tâches liées à l'indexation. Il doit être remplacé par un système standard spécifique à l'activité muséale, à l'instar de ce qu'utilisent d'autres musées suisses et étrangers.

Elimination

Les collections du BHM se sont agrandies pendant plus d'un siècle. Elles comportent des objets qui ne correspondent pas au concept de collection actuel et dont le BHM peut donc se séparer. Les obstacles à l'élimination d'objets sont toutefois nombreux et les musées qui empruntent cette voie risquent de nuire à leur réputation. Il est par conséquent impératif de connaître la provenance et la valeur des objets ainsi que de voir s'ils correspondent aux collections et au concept en la matière. La charge de travail engendrée par l'élimination d'objets est considérable et doit rester raisonnable par rapport au bénéfice attendu (gain de place et renforcement du profil des collections).

Etat des collections

Du point de vue de sa conservation, une grande partie des collections est dans un état critique en raison de conditions de stockage inadéquates et du manque d'entretien. Certains objets faits de matières organiques contiennent des substances nocives.

Problématique

- Les collections du BHM ne sont pas suffisamment indexées, ce qui implique que des informations essentielles sur des objets en particulier et sur les collections dans leur ensemble ne sont pas disponibles.
- En raison du manque d'indexation, le BHM est contraint de fournir des efforts considérables pour pouvoir effectuer des tâches fondamentales en lien avec les collections. A cause de cette inefficacité, les ressources doivent être affectées aux tâches quotidiennes et ne peuvent pas être utilisées pour améliorer l'indexation. Le BHM n'est donc pas en mesure de remédier au problème.
- La solution informatique actuelle ne permet pas d'améliorer l'indexation et l'exécution des tâches courantes.
- Les collections du BHM se sont agrandies depuis plus d'un siècle. Elles comportent des objets qui ne correspondent pas au concept de collection actuel et dont le BHM peut donc se séparer. L'élimination de certains objets permettra de renforcer le profil des collections du BHM et de gagner de la place dans les dépôts.

Solutions possibles

Plusieurs solutions ont été examinées dans le cadre du projet commun :

A) Variante maximale : comblement de toutes les lacunes en matière de collection

Tous les objets sont recensés dans une base de données centralisée, indexés en détail et conservés de manière optimale grâce à des mesures globales. Seule une petite partie des objets est éliminée.

B) Variante optimale : comblement des lacunes en matière de collection dans la mesure du nécessaire

Tous les objets sont recensés dans une base de données centralisée et indexés au moyen de données essentielles. Des mesures de conservation minimales permettent de prévenir les dégâts irréversibles et d'assurer la sécurité des objets lors de leur transport vers un nouveau dépôt centralisé. Grâce à l'élimination d'objets, il n'est plus aussi urgent de trouver un nouveau dépôt.

C) Variante minimale : recensement complet des collections

Tous les objets sont recensés dans une base de données centralisée. L'indexation des collections n'est que peu améliorée, seule une petite partie des objets est éliminée et quelques rares mesures de conservation sont prises.

Le directeur de l'instruction publique, le maire de la ville de Berne et le président de la commune bourgeoise de Berne ont tous trois opté pour la variante B.

Au vu de la situation financière tendue des collectivités publiques, il n'est pas possible de combler toutes les lacunes conformément à la variante A. Il ne serait pas non plus judicieux d'indexer en détail tous les objets dès le début. Dans l'idéal, il faudrait procéder à l'indexation complète de certains objets dans le cadre de la préparation d'une exposition nécessitant des informations récentes, ce qui permettrait de mettre l'indexation à la charge du budget de l'exposition.

L'amélioration du recensement ne permet toutefois pas à elle seule d'optimiser la gestion des collections et les conditions ne sont pas encore réunies pour pouvoir améliorer la situation en matière de dépôt. Il n'est par exemple pas possible d'éliminer certains objets dans les règles de l'art sans disposer au préalable d'informations minimales quant à leur origine, leur utilisation et leur valeur historique.

Travaux à effectuer

1. Définition des processus de gestion des collections en fonctionnement normal (processus standard) et élaboration de lignes directrices pour la documentation
2. Acquisition d'un système de base de données adapté aux besoins
 - Définition du cahier des charges
 - Appel d'offres et évaluation des logiciels
 - Migration des données
3. Recensement de tous les objets des quatre collections
 - Saisie des objets dans les différents dépôts
 - Comparaison avec les données migrées
 - Elaboration d'un cachet lisible par une machine (code-barres)
 - Confirmation du numéro d'inventaire ou attribution d'un nouveau numéro
 - Evaluation de l'état de l'objet et de la possibilité de le transporter
 - Prise d'une photo
4. Elaboration d'une série minimale de données (saisie minimale)
 - Description de l'objet
 - Matériau, mesures
 - Origine, personnes impliquées
 - Acquisition, don ou prêt
5. Etude d'une possible élimination
6. Conservation minimale
 - Garantie de la possibilité de transporter l'objet
 - Prévention d'une nouvelle dégradation

Le musée prévoit d'acquérir un logiciel standard, moderne et spécifique à l'activité muséale afin de tirer profit des expériences réalisées par d'autres musées et d'assurer le développement constant du logiciel par une entreprise spécialisée en la matière.

Les données des quelques 350 000 unités (objets ou groupes d'objets) doivent être relevées et contrôlées sur le terrain avant d'être recensées.

Les objets qui seront éliminés seront choisis parmi les quelque 14 200 unités qui ont été acquises entre 1980 et 2000 environ et qui datent de la période après 1850. Il faudra vérifier si certains objets ne répondent pas aux critères du concept de collection actuel et, partant, ne seraient pas intégrés aux collections de nos jours. En raison de la place qu'ils requièrent, les meubles sont une priorité à cet égard.

Les collections du BHM comportent en outre des éléments de construction volumineux (plafonds, poêles en faïence, pierres sculptées, etc.), qui ont notamment été recueillis par le musée dans le cadre de la transformation ou de la destruction de maisons lors de la première moitié du XX^e siècle, alors qu'il n'existait pas encore de service des monuments historiques dans le canton de Berne. La plupart de ces éléments ne correspondent pas aux collections du musée.

Une grande partie des objets ne seront pas éliminés car ils font partie des objets fondateurs du musée, appartiennent aux cofondateurs (p. ex. trouvailles archéologiques de 1912 à 1970, sculptures découvertes sous le parvis de la cathédrale de Berne) ou présentent une grande valeur historique (p. ex. tapisseries de Bourgogne). Les objets dont la conservation ne nécessite pas beaucoup de place (p. ex. pièces de monnaie et médailles) ne feront pas non plus l'objet d'un examen en vue de leur élimination éventuelle.

Coûts

Sur la base d'une planification détaillée, le BHM estime que les travaux de remaniement des collections engendreront les frais suivants :

Poste	en milliers de CHF
Base de données	317
Recensement	3083
Indexation minimale	3266
Conservation	818
Elimination	260
Total	7744

Du personnel auxiliaire pourra être engagé pour le recensement des objets, alors que des collaborateurs et collaboratrices qualifiés du musée devront assumer une grande partie des travaux liés à l'indexation, à la conservation et à l'élimination. Le musée prévoit d'investir à cet effet des fonds propres à hauteur de 2 644 000 francs, qui seront issus des moyens ordinaires alloués dans le cadre du contrat de prestations.

Il demande une subvention unique de 5,1 millions de francs au total, qui sera répartie à parts égales entre le canton, la ville et la commune bourgeoise de Berne.

A l'instar des anciens contrats de prestations, l'actuel contrat oblige le BHM à conserver ses collections conformément au Code de déontologie du Conseil international des musées (ICOM), pour autant que les ressources à sa disposition le lui permettent. Le BHM n'a cependant pas obtenu suffisamment de subventions d'exploitation pour ce faire. Il a à plusieurs reprises informé ses bailleurs de fonds que les lacunes en matière d'entretien des collections étaient préoccupantes. Le crédit demandé lui permettra de remédier à ce problème.

Amélioration de la situation en matière de dépôt

Après le remaniement de ses collections, le BHM souhaiterait améliorer sa situation en matière de dépôt. Pour ce faire, tous les objets des collections (à l'exception de ceux entreposés dans le Kubus) devraient être rassemblés dans un nouveau dépôt centralisé, ce qui permettrait de les conserver dans des conditions optimales et à long terme. Parallèlement, des salles de travail devraient être créées afin d'améliorer aussi la situation précaire dans ce domaine. D'ici là, des mesures de conservation d'urgence devront être mises en œuvre dans le cadre du remaniement des collections pour stabiliser les objets qui ne sont pas transportables en vue de leur déménagement dans un nouveau dépôt centralisé. En présence de substances nocives, des mesures préventives devront être prises afin de protéger la santé des collaborateurs et collaboratrices ; les décontaminations seront effectuées ultérieurement au dépôt centralisé.

S'agissant de la création d'un nouveau dépôt, trois variantes ont été étudiées : 1. construction d'un nouveau bâtiment, 2. réaffectation d'un bâtiment existant, 3. intégration dans un projet de construction du canton (p. ex. campus de la Haute école spécialisée bernoise). Au moins quatre ans devraient s'écouler entre la décision de principe et le déménagement dans un nouveau dépôt.

La Direction de l'instruction publique a déjà accordé de son propre chef la part cantonale au financement des études préliminaires relatives à la planification et à l'examen d'un projet de dépôt centralisé, à savoir 133 333 francs. Un crédit d'étude devra encore être présenté aux organes des trois collectivités publiques compétents en matière d'autorisation de dépenses.

Dans son dossier du 17 juillet 2014, le BHM estime que les coûts engendrés par la création d'un dépôt centralisé devraient s'élever à environ 30 millions de francs. Les coûts effectifs ne pourront être déterminés plus précisément que sur la base d'une planification détaillée.

Rénovation du bâtiment principal

Dans son dossier du 17 juillet 2014, le BHM a également informé les bailleurs de fonds de l'état de l'ancien bâtiment muséal, datant de 1894. Celui-ci n'a jamais fait l'objet d'une rénovation complète depuis sa construction. Le BHM a fondé ses arguments sur une étude préliminaire qu'il a lui-même financée. Les bailleurs de fonds envisagent d'agir également dans ce domaine après avoir étudié plus en détail le concept muséal révisé. Des études préliminaires supplémentaires sont dans un premier temps nécessaires pour clarifier des questions d'ordre technique toujours sans réponse ainsi que les exigences en matière de rénovation posées par le nouveau concept muséal. Ce n'est qu'ensuite que la planification et l'étude concrètes pourront commencer. Sept à dix ans devraient s'écouler entre la décision de principe et la rénovation complète du bâtiment.

A l'heure actuelle, aucune indication plus précise ne peut être donnée quant aux coûts engendrés par la rénovation complète du bâtiment. Ceux-ci devraient en toute vraisemblance se chiffrer en dizaines de millions de francs.

3.3 Conséquences en cas d'abandon du projet

Si l'on renonçait à remanier les collections du BHM, ce dernier devrait continuer à travailler avec des objets recensés de manière incomplète dans différentes bases de données. Pour une grande partie des objets, des informations importantes concernant leur origine et leur

histoire ne seraient toujours pas disponibles rapidement, le risque étant qu'à chaque recherche elles doivent être collectées une nouvelle fois. Il serait alors également impossible d'améliorer la situation en matière de dépôt et de rénover le bâtiment principal du musée.

Les objets ayant urgemment besoin de mesures de conservation minimales continueraient à se dégrader et pourraient même se décomposer entièrement. Le BHM ne pourrait alors plus exécuter de manière adéquate l'une de ses tâches principales, à savoir conserver le patrimoine historique du canton, de la ville et de la commune bourgeoise de Berne.

3.4 Calendrier, modalités, organisation, compétences

La direction du BHM est compétente pour l'organisation et la réalisation des travaux. Le canton, la ville et la commune bourgeoise de Berne surveillent pour leur part, dans le cadre de leur projet commun, l'avancement des travaux et l'utilisation des moyens financiers octroyés.

Etape	Délai
Début des travaux préliminaires	Janvier 2016
Décisions concernant les crédits	Décembre 2016
Organisation du projet	Février 2017
Acquisition d'une nouvelle base de données pour les collections	Juin 2017
Début du recensement	Juillet 2017
Début de l'indexation minimale, de l'élimination et de la conservation des objets	Octobre 2017
Clôture du projet	Décembre 2020

4 Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le présent projet poursuit plusieurs objectifs de la Stratégie cantonale de protection du patrimoine, en particulier celui de collaborer à l'entretien et à la sauvegarde du patrimoine culturel de concert avec plusieurs collectivités publiques et institutions.

5 Répercussions financières

Le canton, la ville et la commune bourgeoise de Berne sont fondateurs du musée et nombre des objets des collections du BHM leur appartiennent encore. l'acte de fondation du musée tient compte de cette situation et prévoit que les trois parties au contrat supportent à parts égales les coûts liés à l'entretien et à l'administration des collections. C'est pourquoi le canton prend en charge un tiers de la subvention d'exploitation supplémentaire demandée, qui s'élève à 5,1 millions de francs.

Les charges suivantes seront vraisemblablement imputées aux comptes du canton pendant les années 2017 à 2020 :

Année	2017	2018	2019	2020
CHF	320 000	460 000	460 000	460 000

La subvention sera versée en fonction de l'avancement des travaux via le Fonds d'encouragement des activités culturelles. Le Conseil-exécutif est prêt à déposer les moyens financiers supplémentaires nécessaires sur ce Fonds dans les années à venir et à porter le présent crédit à la charge des comptes du canton. Cependant, avec ce crédit, les moyens prévus pour les subventions cantonales dans le compte de fonctionnement sont dépassés, ce qui pourra toutefois être compensé par une réduction des dépenses dans le compte des investissements. Les subventions cantonales prélevées sur le compte de fonctionnement et celles issues du compte des investissements sont en effet comptabilisées sous le même poste pour le calcul des marges contributives (MC IV). Le solde de la marge contributive III, déterminant pour l'obligation de crédit supplémentaire, n'est pas touché par cette opération.

Il n'est pas possible de prélever des ressources sur le Fonds de loterie pour la présente demande de crédit, étant donné que ce Fonds ne peut pas servir à financer l'exploitation d'institutions.

La Direction de l'instruction publique a déjà accordé de son propre chef 33 333 francs pour les travaux préliminaires.

6 Répercussions sur les communes

Le projet n'a aucune répercussion sur les communes, à l'exception de la ville et de la commune bourgeoise de Berne, qui financent chacune un tiers des coûts.

7 Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

L'exposition organisée par le BHM sur Albert Einstein contribue de manière significative à l'attrait de la ville et de la région de Berne dans le domaine du tourisme international. L'offre culturelle et éducative est un facteur « mou » qui exerce une influence déterminante sur le choix des entreprises et des organisations en matière d'implantation.

8 Proposition

La Direction de l'instruction publique propose au Conseil-exécutif d'approuver le projet d'arrêté ci-joint à l'intention du Grand Conseil.